

## JUSTIFICATIF DE DÉPLACEMENT PROFESSIONNEL

En application de l'article 1er du décret du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 :

Je soussigné(e), M MEGUERBA SAMIR, directeur, certifie que les déplacements de la personne ci-après, entre son domicile et son lieu d'activité professionnelle, ne peuvent être différés ou sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail (au sens du 1er du 2e alinéa de l'article 1er du décret du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19) :

Nom : JALLAIS

Prénom : MARC

Date de naissance : 25/04/1962

Adresse du domicile : 9 ILOT MARCEL CARNE 15000 AURILLAC

Nature de l'activité professionnelle : AGENT DE PRODUCTION

Lieux d'exercice de l'activité professionnelle : 40 avenue georges pompidou 15000 aurillac

Moyen de déplacement : véhicule

Durée de validité : 6 mois

Nom et cachet l'employeur :

Fait à : AURILLAC

Le : 29/10/2020

**LAF COLLECTIVITÉS**  
S.A.S. au capital de 1 535 640 €  
40, avenue Georges Pompidou  
B.P. 309 - 15003 AURILLAC Cedex  
Tél. 04 71 45 52 52 - Fax 04 71 63 81 40  
SIRET 749 981 684 000 14 - APE/NAF 3101 Z